



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20210928-61-2021-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2021  
Date de réception préfecture : 04/10/2021

**DELIBÉRATION N°61 - 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

**Étaient Présents :** Adeline ROLDAO-MARTINS, Maryse GUILBERT, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Nadine RACAULT, Michel RAES, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Jean-Jacques BIZERAY, Sylvie DUPOUY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Daniel BENAGOU.

**Absents représentés :** Didier WROBLEWSKI donne pouvoir à Michel RAES  
Sandrine FILLASTRE donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX  
Virginie SARTEUR, donne pouvoir à Sylvie DUPOUY  
Djey Di KAMARA donne pouvoir à Anthony ARCIERO  
Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI  
Eric SZWEC donne pouvoir à François VARLET  
Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX

**Secrétaire de séance :** Maryse GUILBERT

**Convention Territoriale Globale (CTG)**

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la Caisse Nationale des Allocations Familiales organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

Dans le cadre de sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a souhaité renforcer sa déclinaison des politiques familiales au niveau des territoires. Pour ce faire, elle a confié aux Caf le soin de déployer une nouvelle convention de partenariat avec les collectivités territoriales : **la Convention Territoriale Globale (CTG).**

Cette dernière a pour vocation de partager une analyse globale du territoire et de déterminer les besoins prioritaires sur différentes thématiques, **comme la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits**, sur une période de cinq ans.

Dans le cadre de la réforme des financements du contrat enfance jeunesse (CEJ), notre commune de Survilliers, signataire d'un CEJ dont l'échéance est fixée au 31/12/2021, basculera dans le nouveau modèle de financement dit « bonus territoire CTG » en 2022.

Toutefois, à la suite d'évolutions réglementaires apportées par la CNAF en 2021 et au regard des simulations financières réalisées par nos services, il apparaît qu'il serait avantageux pour la commune de basculer dans ce nouveau dispositif dès cette année. Pour bénéficier de celui-ci dès cette année, il est nécessaire que la Ville dénonce par anticipation au 31/12/2020, le CEJ actuellement en cours et prenne un acte d'engagement via une délibération du conseil municipal en 2021, à signer une CTG avec la CAF du Val d'Oise au plus tard en 2022.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt éducatif et financier de dénoncer par anticipation, au 31/12/2020, le CEJ actuellement en cours et de prendre un acte d'engagement via une délibération du conseil municipal en 2021, à signer une CTG avec la CAF du Val d'Oise au plus tard en 2022.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à dénoncer par anticipation le CEJ actuellement en cours, au 31/12/2020
- **S'ENGAGE** à signer une convention territoriale globale avec les services de la CAF du Val d'Oise en 2022.

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**